



Paris la Défense, le 13 novembre 2013

A l'UFIP comme chez TOTAL

La CGT revendique une réelle amélioration des conditions de vie des salariés

La grave crise économique que nous subissons actuellement appelle d'autres réponses que celles proposées actuellement par le MEDEF que l'UFIP et TOTAL (principale société adhérente) cautionnent largement.

L'austérité salariale, les réductions d'effectifs que nous subissons tous ne servent en rien à la relance économique.

Ces mesures ne servent qu'à alimenter encore un peu plus les marchés financiers et les portefeuilles déjà fournis des gros actionnaires. Les propos récents tenus à Londres par les dirigeants de TOTAL sont très clairs sur le sujet : ralentissement des investissements et réduction drastiques des coûts sont à l'ordre du jour, pour encore plus de retour à l'actionnaire. Nos emplois, nos conditions de travail et notre pouvoir d'achat vont donc une fois de plus servir de « monnaie d'échange ».

Pendant que les grandes entreprises continuent d'afficher des résultats astronomiques (Plus de 10 Mds d'euros encore cette année chez TOTAL), les salariés eux subissent de plein fouet la hausse des produits alimentaires (viandes +3%, légumes +10% sur 1 an) et de l'énergie (gaz +3%, électricité +7%).

C'est pourquoi la CGT sera porteuse dans les réunions de négociations permettant une réelle augmentation du pouvoir d'achat de tous les salariés.

Les principales revendications que la CGT portera lors de la réunion de négociation du 28 novembre à l'UFIP :

- ✓ 4% d'augmentation de la valeur du point.
- ✓ RMAG à 21 216€ (soit plus 4%).

- ✓ Grille des minima hiérarchiques de branche calculée sur le SMIC au coefficient 130 (SMIC CGT à 1700€).
- ✓ Plancher de la prime de quart sur le coefficient 340 avec calendrier de mise en œuvre par étape
- ✓ Déplafonnement de la prime d'ancienneté au-delà de 20 ans.
- ✓ Augmentation des primes de panier
- ✓ Ouverture d'une négociation sur l'indemnité de fin de carrière (la CGT revendique jusqu'à 12 mois de salaire en lieu et place des trois mois conventionnels).
- ✓ Mesures pour garantir l'égalité salariale et professionnelle entre les hommes et les femmes (ouverture de négociation au niveau de la branche).
- ✓ Dispositions sociales : journées enfants malades (ouverture des négociations).
- ✓ Recommandations pour les négociations d'entreprises : plus de 4% minimum d'augmentation des salaires réels.

Mais sans mobilisation des salariés, le résultat des négociations ne sera certainement pas à la hauteur des attentes !

Les militants CGT de votre établissement vont donc venir à votre rencontre pour continuer de débattre avec vous des modalités de mobilisation à envisager pour faire aboutir les revendications.

Nous sommes tous devant nos responsabilités. Notre pouvoir d'achat, nos emplois, ne seront garantis que par notre combativité.

**DEUX CHOIX CLAIRS S'OFFRENT à NOUS :
REVENDIQUER ou SUBIR !
AVEC LA CGT CHOISISSEZ LE CAMP DE LA
REVENDICACION, DE LA DEFENSE DE VOS
EMPLOIS, ET DU PROGRES SOCIAL**